

Auriol Ensemble

Au sommaire de ce n°2

Dossier spécial : les finances de la commune

La dette d'Auriol a augmenté de 144,63 %...
13,50 % d'impôts en plus pour 2009 !

Création d'Auriol Ensemble

Une association pour défendre le cadre
de vie d'Auriol.

Et aussi :

Un règlement du conseil municipal qui muselle les
débats, une décharge d'inertes à Auriol et le service
minimum d'accueil à l'école.



Création de l'association Auriol Ensemble

Nous avons le plaisir de vous annoncer la création de l'association Auriol Ensemble.

Cette association a pour but la défense et la promotion d'Auriol et de ses habitants, et plus spécifiquement la défense du cadre de vie et des intérêts généraux des habitants d'Auriol, la défense et le maintien des sites et de la qualité de la vie, le respect d'un urbanisme à visage humain, la représentation et la défense des intérêts généraux patrimoniaux ou moraux de ses habitants. Cette association n'a pas d'étiquette politique. Elle rassemble des personnes qui travaillent toutes pour un seul et même objectif : l'intérêt général de la commune.

Notez l'adresse de notre nouveau site internet : www.auriolensemble.com.

Grâce à notre **sondage en ligne**, donnez votre avis sur l'augmentation des impôts ! Plus de 1 300 personnes ont déjà répondu.



Véronique Miquelly salue l'équipe d'Auriol Ensemble lors d'une amicale galette des rois.



Auriol Ensemble, 10, avenue Marceau Julien, 13390 Auriol
site Internet : www.auriolensemble.com - Tel : 06 59 15 97 17
E-mail : veronique@miquelly.com

Dossier spécial :

Les finances de la commune

L'année dernière, pendant la campagne électorale, le groupe Auriol Ensemble avait déjà tiré la sonnette d'alarme sur les finances communales. Hélas, nos craintes se confirment...

Si une chose est bien certaine, c'est que les finances communales n'obéissent pas à la règle de la multiplication des pains. On ne peut dépenser que ce que l'on a : comme pour un budget familial. De plus, nous sommes dans une période de crise économique d'une violence inouïe et le budget que nous a présenté l'équipe municipale est complètement déconnecté de cette réalité. En effet, après avoir dépensé sans compter pendant des années, et nettement plus que les recettes, voilà qu'on nous dit en 2009, comme si c'était une fatalité, qu'on ne peut pas faire autrement que d'augmenter les impôts.

Comment en est-on arrivé là ?

Entre 2000, situation héritée de la municipalité Martin, et 2009, la dette de la commune d'Auriol a augmenté de 144,63 %.

Par comparaison et selon les sources du ministère du budget, la dette d'Auriol par habitant en 2007 était déjà supérieure de 38,6 % à la moyenne nationale pour les communes de même strate ! Pourtant, dans son document de campagne, en 2008, Mme Garcia a affirmé que la dette de la commune était maîtrisée, grâce aux fortes subventions reçues de la part du Conseil

Les chiffres clés de la situation

+ 144,63 %	Depuis l'élection de Mme Garcia, la dette de la commune a donc plus que doublé !
+ 47,50 %	C'est l'augmentation des charges de personnel de la commune en 8 ans.
+ 13,50 %	La conséquence ? 13,50 % d'impôts en plus à Auriol pour 2009...

Général...

Un autre signe de mauvaise gestion : l'autofinancement négatif de la commune.

L'autofinancement, c'est ce qu'il reste à la commune après qu'elle ait payé toutes ses dépenses, y compris les intérêts et le capital des emprunts. Cela correspond à la somme que la commune peut de nouveau investir pour l'année. Concrètement, chaque année, non seulement la commune d'Auriol ne peut pas réinvestir dans de nouveaux projets, mais en plus, elle doit systématiquement emprunter pour financer les emprunts déjà contractés !

Les frais de personnel en forte hausse

Nous sommes donc entrés dans la spirale du surendettement. Pourtant, en 2001 et dans ses documents de campagne, l'équipe de Mme Garcia promettait : «*Nous instaurerons une gestion rigoureuse des dépenses communales afin de dégager un excédent de fonctionnement suffisant pour couvrir l'annuité de la dette et autofinancer une partie des investissements futurs*». En réalité, au cours de ses 8 années de gestion municipale, Mme Garcia a augmenté les dépenses de fonctionnement de 43,56 % et celles liées au personnel de 47,50 %.

Pour information, et pour avoir une valeur de comparaison : les dépenses de personnel pour 2009 s'élèvent à presque 7 millions d'euros. Ainsi, la totalité des impôts payés par les Auriolais, soit 5 millions d'euros, ne suffisent même pas à payer les dépenses de personnel... Ceci alors que les documents de campagne de la liste Auriol Union



de Mme Garcia, promettait «une diminution des frais de personnel».

Les dotations de l'état sont pourtant en augmentation

Contrairement à ce que l'équipe municipale veut nous faire croire, les dotations de l'Etat entre 2001 et 2009 n'ont cessé d'augmenter. Pour être précis, ces dotations et participations de l'Etat sont représentées par la DGF (dotation globale de fonctionnement), la DSU (dotation de solidarité urbaine) et la dotation de péréquation.

Entre 2001 et 2009, les dotations de l'Etat ont augmenté de 47,85 %. Elles s'élevaient en moyenne à 216,34 euros par habitant en 2008. Aujourd'hui, en 2009 elles représentent même 218,23 euros par habitant.

Quelles conséquences ?

OUI, les impôts vont augmenter à Auriol, mais NON, ce n'est pas à cause de l'Etat.

En 2009, les impôts sur la commune vont grimper de 13,5 %. Cette situation est inacceptable car la pression fiscale sur notre commune est déjà très

Pourtant Danièle Garcia avait promis en février 2008 :

> Pas d'augmentation d'impôts

✓ Plutôt que de solliciter le contribuable communal, notre équipe d'Intérêt Communal a monté des dossiers pour demander et obtenir des soutiens financiers auprès de tous nos partenaires institutionnels

forte. Si on la compare avec les communes de même strate (c'est-à-dire équivalentes), la pression fiscale sur Auriol est de 48,70 % supérieure à la pression fiscale moyenne en France. C'est la «Taxe Garcia»...

Rappelons que dans son programme, Mme Garcia n'avait pourtant cessé de répéter qu'«à Auriol, la fiscalité locale doit être maîtrisée».

Au cours du conseil municipal du 30 mars, lors du vote du budget 2009,

nous avons donc solennellement demandé à Mme Garcia de ne pas augmenter les impôts, et nous avons voté contre le budget présenté.



Mauvaise gestion des finances municipales ? Le contribuable passe à la caisse !

Pour faire face, la mairie brade le patrimoine

La commune vend un terrain à l'entrée de Moulin de Redon pour un montant de 800 000 euros. Elle vend l'ancienne maison de retraite pour un montant de 600 000 euros, et elle a le projet de vendre la salle de sports et de loisirs située rue Cluée. Eh oui, nous ne sommes qu'au début de ce que nous redoutions au moment de la campagne des élections municipales.

La réalité, c'est que le budget de notre commune est mal en point. Cette dette qu'on nous décrivait comme «maîtrisée», il faut la payer. On nous a expliqué que nous ne savions pas compter. Et pourtant, aujourd'hui, il faut bien se rendre à l'évidence : on est obligé de vendre l'argenterie pour payer les factures. Car sans vendre ce terrain à Moulin de Redon et le bâtiment de l'ancienne maison de retraite, la commune ne serait pas capable d'assurer ses charges !

Nous sommes donc très inquiets devant cette multiplication de ventes qui appauvrit considérablement le patrimoine Auriolais.

De plus, le terrain à l'entrée de Moulin de Redon, vendu 800 000 euros à un promoteur, aurait pu être conservé : on aurait pu maintenir cet espace public pour y faire des aménagements de proximité à usage des riverains de Moulin de Redon. Nous avons donc voté contre cette délibération.

Le règlement intérieur du conseil municipal

Lors du conseil municipal du 15 septembre 2008, la liste d'Auriol Ensemble est intervenue sur la proposition de règlement intérieur du conseil municipal, qui, nous le rappelons, va ensuite réglementer les échanges et les possibilités d'intervention. Un extrait de notre intervention : «Permettez nous, Mme le Maire, de nous interroger sur l'objectif de ce règlement. Il y a quelques mois déjà, vous avez décidé de priver de la parole le public qui pouvait, à la fin du conseil municipal, poser quelques questions, et je reprends vos propres mots à ce moment là : 'on arrête ce cirque'. Aujourd'hui, c'est au tour des conseillers municipaux de voir leur champ d'intervention tellement limité par votre règlement intérieur qu'on est en droit de se demander si le

conseil municipal est destiné à rester une instance de débat ou à devenir une chambre d'enregistrement».

En effet, on peut citer les articles du règlement : *les questions orales ne donnent pas lieu à des débats ou encore le texte des questions sera déposé en mairie 48 heures au moins avant la séance du Conseil Municipal ! Cerise sur le gâteau : lorsqu'un membre du Conseil Municipal s'écarte de la question traitée, la parole peut lui être retirée par le Maire.*

Pour nous, le conseil municipal doit rester une instance de débat et d'échange. Nous avons donc voté contre ce règlement intérieur, que nous avons jugé inadapté au conseil municipal d'un village.

Une décharge d'inertes à Auriol

Quelle ne fut pas notre surprise de découvrir lors du Conseil Municipal du 15 septembre que l'actuelle équipe municipale avait l'intention d'ouvrir le site de l'ancienne carrière de Pont de Joux à une société pour qu'elle y dépose des matériaux «inertes» afin de mettre le site en sécurité. Nous sommes inquiets devant cette mesure : que va t'on mettre dans notre sol ? D'autre part, nous avons rencontré les habitants de Pont de Joux qui voient tous les jours une vingtaine de camions de 10 tonnes traverser leur lotissement pour venir vider leur benne. Mais nous sommes surtout très étonnés car, en 2001, Mme Danièle Garcia avait fortement attaqué Mme Lucienne Martin, alors Maire d'Auriol, sur son projet de décharge d'inertes sur ce même lieu. Elle avait même lancé une pétition contre ce projet. **Certains auraient-ils des problèmes de mémoire ?**

L'avenir de l'école : le SMA

Dans un courrier en date du 15 février, nous avons attiré l'attention du Préfet sur l'absence d'organisation d'un Service Minimum d'Accueil (SMA) pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires dans la commune d'Auriol, lors du mouvement de grève du 29 janvier 2009.

La loi instituant un droit d'accueil pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires pendant le temps scolaire, a pourtant été promulguée par le Parlement le 20 août 2008 : *Tout enfant scolarisé dans une école maternelle ou élémentaire bénéficie gratuitement d'un service d'accueil en cas de grève.*

Les modalités de mise en place du SMA sont souples : choix du lieu d'accueil, choix des personnes mobilisées pour assurer l'accueil (agents municipaux, assistantes maternelles, animateurs d'associations gestionnaires de centres de loisirs, membre d'associations familiales, enseignants retraités, parents d'élèves...). L'État verse aux communes une compensation financière et la responsabilité administrative est transférée de la commune à l'État. Si l'on peut parfaitement admettre que le SMA puisse poser certaines difficultés dans les petites communes, tel n'est pas le cas pour Auriol qui est désormais une commune de 12 000 habitants, avec un centre aéré qui fonctionne toute l'année.

Suite à notre courrier, le Préfet a donc demandé des comptes à Mme le Maire. **Grâce à notre action, lors de la journée de grève du 19 mars, nos petits Auriolais ont été accueillis à l'école !**